

Communiqué de presse



Le 3 décembre 2024

Le nouveau Conseil d'administration de l'AGS installé, Christian Nibourel reconduit en tant que président de l'AGS

Contact presse :
presse@delegation-ags.fr

Le Conseil d'administration vient de renouveler sa confiance à Christian Nibourel, Président de l'AGS, l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances salariales, à compter du 2 décembre 2024.



Christian Nibourel continue de marquer son engagement au service de la modernisation du régime de garantie des salaires. Depuis 2020, il préside le Conseil d'administration de l'AGS, où il a joué un rôle majeur dans la transformation institutionnelle de l'organisation.

Objectifs et Missions

Depuis son autonomisation début 2024, l'AGS a transformé son cadre institutionnel sous l'impulsion de son Conseil d'administration.

La nouvelle gouvernance, sous la présidence de Christian Nibourel, va poursuivre et amplifier la transformation du régime de garantie des salaires pour renforcer l'accompagnement des entreprises en difficulté et de leurs salariés.

Déclaration de Christian Nibourel

« Dans un contexte économique en pleine mutation, il est nécessaire d'accompagner au mieux les salariés et de consolider le rôle de soutien de l'AGS. Avec un conseil d'administration renouvelé et des

équipes renforcées, je suis confiant dans notre capacité à proposer des réponses adaptées aux besoins économiques et sociaux dans les territoires face à la multiplication des défaillances d'entreprises. »

La reconduction du mandat du président de l'AGS, s'accompagne d'un renouvellement du Conseil d'administration de l'AGS, composé des membres suivants :

Christian NIBOUREL (Président)	Marie GUICHOT-PERERE
Séverin ABBATUCCI	Pierre-Matthieu JOURDAN
Dominique BONNET	Gilles LECLERC
Florence BUISSON-VINCENT	Corinne LELONG
Pierre BURBAN	Laurent LETOURNEAUX
Arnaud BUSQUET	Pierre LIGER
Christophe CAEN	Jean-Hugues LOMBRY
Cindy CAMBOLY	Michel PICON
Fabien DAURAT	Céline SIGRIST
Paul de SAINT-GEORGE	Jacques THIBON

Les membres du Bureau du CA qui seront particulièrement impliqués dans la transformation du régime ont également été désignés :

Président : Christian NIBOUREL
1^{er} Vice-Président : Jacques THIBON
Trésorier : Pierre LIGER
Trésorier-adjoint : Michel PICON
Secrétaire : Pierre-Matthieu JOURDAN
Secrétaire-adjoint : Jean-Hugues LOMBRY

Enfin, la composition de la Commission en charge de l'audit et du contrôle a été arrêtée. Le Conseil d'administration a élu Madame Céline Sigrist présidente. Cette commission est également composée de :

Gilles LECLERC
Pierre BURBAN
Corinne LELONG
Luc LAURENTIN

À PROPOS DE L'AGS

Créé en 1974, le régime de garantie des salaires (AGS) a pour mission de protéger les salariés lors des défaillances d'entreprises. Amortisseur social unique et garantie universelle, il intervient quelle que soit la taille de l'entreprise et le nombre de salariés impactés. Ce dispositif inédit de solidarité interentreprises est composé de 230 personnes réparties en 15 centres en France métropolitaine et dans les DROM. Acteur de l'économie et de l'emploi, l'AGS accompagne et soutient les entreprises et leurs salariés tout au long de la procédure collective. En 2023, c'est près de 215 000 salariés qui ont bénéficié de la garantie des salaires, pour un montant total avancé de plus de 1,7 milliard d'euro.